

# L'INFORMATEUR

VOLUME 23 - NUMÉRO 1

AUTOMNE 2020



RÉSULTATS DU SCRUTIN SYNDICAL 2020

**LE SQC, TOUJOURS EN EXPANSION !**

Page 4

## DANS CE NUMÉRO

- 2 - NOUVEAU MEMBRE, BIENVENUE DANS L'ÉQUIPE ! • CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR
- 3 - RÉORGANISATION DE LA GOUVERNANCE AU SQC • NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
- 5 - NÉGOCIATIONS 2021-2025 • LE PROTOCOLE D'ENTENTE SOUMIS À L'ARBITRAGE



# NOUVEAU MEMBRE, BIENVENUE DANS L'ÉQUIPE !

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, vous faites officiellement partie de l'équipe SQC. N'oubliez pas de faire ce qui suit, vous en serez gagnant.

### AVISEZ VOTRE EMPLOYEUR

Si ce n'est déjà fait, informez rapidement votre employeur de votre changement d'association syndicale afin que le bon taux de cotisation soit prélevé sur votre paie.

Pensez à vérifier vos bulletins de paie depuis le 10 septembre dernier. Vous y trouvez des erreurs? Parlez-en à votre employeur pour qu'il puisse régulariser la situation.

N'hésitez pas à lui montrer votre carte d'allégeance syndicale reçue par la poste de la CCQ. Elle constitue une preuve!

### COUREZ LA CHANCE DE GAGNER 100 \$

En trois questions faciles, répondez à notre sondage et, comme Mathieu, dites-nous pourquoi vous avez fait le choix du SQC. En y participant via le code QR ci-dessous, vous courez la chance d'obtenir des vêtements à l'image du SQC pour une valeur de 100 \$. Faites vite! Le sondage prend fin le 30 novembre 2020.



« La présence terrain des représentants m'a permis d'être au courant de tout ce qu'un syndicat peut faire pour m'aider. Au SQC, on nous donne des infos justes rapidement. Je sais, par exemple, qu'on peut me guider dans ma démarche de changement de métier. »

Mathieu Gendreau  
Charpentier-menuisier  
Terrebonne

### LES COTISATIONS SQC

- Compagnon et occupation : 12,70 \$ / semaine
- Apprenti : 10,10 \$ / semaine

### LES AVANTAGES

- Déductibles d'impôts
- Fixes chaque semaine
- Sans aucuns frais de l'heure travaillée
- Interrompues, si vous ne travaillez pas, mais vous conservez l'accès à nos services



### OBTENEZ UN KANGOUROU GRATUIT

Affichez fièrement vos couleurs : commandez en ligne votre chandail kangourou gratuit. C'est simple! Utilisez le code QR ci-dessous en le visant avec l'appareil photo de votre téléphone intelligent.

Vous avez jusqu'au 31 janvier 2021 pour passer à l'action. À noter : le kangourou est non échangeable et vous le recevrez dans un délai d'environ 30 jours.



### Vous faites partie des membres qui ont maintenu leur allégeance en juin dernier ?

Bien entendu, le kangourou gratuit et la chance de gagner 100 \$ dans la boutique SQC, c'est aussi pour vous.

Utilisez maintenant les deux codes QR pour commander votre chandail (si vous ne l'avez pas déjà) et répondre au sondage.

### NOUS JOINDRE

MONTREAL, MONTÉRÉGIE, ESTRIE, CENTRE-DU-QUÉBEC  
1 888 773-8834

MONTREAL, LAVAL, LAURENTIDES, LANAUDIÈRE, OUTAOUAIS  
1 877 477-2949

QUÉBEC  
1 877 626-1991

BAS-SAINT-LAURENT, GASPÉSIE  
418 509-2538

SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
418 321-5566

info@sqc.ca

# RÉORGANISATION DE LA GOUVERNANCE AU SQC

## NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE



**PAR SYLVAIN GENDRON**  
PRÉSIDENT

Après plusieurs séances de travail, le comité exécutif du SQC a procédé, fin janvier 2020, à la séparation des rôles de président et de directeur général. Même si nos statuts et règlements, que vous avez adoptés, permettent cette séparation, j'ai toujours occupé les deux rôles. Mais la croissance du SQC et la complexité des mandats ne rendaient plus possible ce type de gouvernance. En effet, depuis mes débuts, en 1988, le SQC a hautement évolué. Nous sommes passés de 800 membres à aujourd'hui près de 35 000. Et pour assurer la gestion la plus efficace qui soit, nous devons prendre un tournant important.

C'est donc après plus de trente ans à la barre du SQC, avec fierté et un grand sentiment d'accomplissement, que je passe le flambeau du rôle de directeur général pour ne conserver que celui de président. Dans une industrie en constante évolution, la stabilité du leadership d'une organisation est vitale, vous l'aurez deviné. La passation des pouvoirs est par conséquent une décision cruciale. Ainsi, à la suite de l'étude et de l'évaluation des candidats, le comité exécutif a fait son choix.

Madame Annie Robineau est maintenant celle qui prend la direction de notre syndicat et qui en assurera la pérennité avec une équipe passionnée et fort expérimentée. Depuis 1996, madame Robineau a de manière certaine contribué à l'expansion de notre organisation. Au fil des années, son apport considérable au progrès du SQC s'est concrétisé dans différents mandats : négociations des conventions collectives, formation professionnelle, avantages sociaux, etc. Son savoir-faire est sans conteste reconnu dans notre industrie. Grâce à sa nomination, le SQC reste dans la même voie et poursuit ses actions selon les valeurs qui l'animent, soit le respect, l'intégrité, la compétence et l'innovation.

Comme président du SQC, je continue de mener à bien les mandats qui m'ont été confiés. De concert avec les membres du comité exécutif, composé de travailleurs élus en assemblée, j'ai entre autres la responsabilité de superviser la gestion des activités et des affaires du SQC, comme ses finances, incluant le contrôle des dépenses, ainsi que ses stratégies. Soyez d'ailleurs assuré que nous remplissons tous nos mandats avec rigueur et fierté.

Notre organisation est toujours en forte croissance et ce nouveau défi pour madame Robineau s'inscrit naturellement dans la lignée de son parcours professionnel. Au nom du comité exécutif, je vous remercie de faire confiance au SQC pour vous représenter et défendre vos intérêts.



**PAR ANNIE ROBINEAU**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est un honneur de prendre en charge la gestion des opérations du SQC. Cette responsabilité, je l'accueille et l'assume avec confiance et positivisme. J'œuvre au sein de notre organisation depuis longtemps et mon travail et la construction sont pour moi de réelles passions, encore aujourd'hui. J'étais là, au tout début de l'ascension du SQC. J'ai travaillé à établir les bases de notre offre de service et, pendant plusieurs années, j'ai dirigé notre équipe des Communications. J'ai aussi été active aux tables des deux dernières négociations et je siège au Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction (CASIC) depuis 2012. Je tire une grande fierté de mon parcours que je rendrai profitable à la poursuite du succès de notre association.

### PANDÉMIE OU PAS, TOUJOURS À VOTRE SERVICE !

Dans cette ère de coronavirus, comme nombre de gestionnaires, mes compétences ont été rapidement mises à l'épreuve, certes, mais ma connaissance de l'industrie m'a permis de garder le cap et de regarder droit et loin devant. Depuis le printemps, le monde vit une crise sans précédent. La COVID-19 est venue transformer nos habitudes, nos déplacements et nos milieux de travail. Une situation que personne ne pouvait prédire. Et malgré cette perturbation, notre organisation a su maintenir et adapter ses services, comme quoi vous pourrez toujours compter sur le soutien de nos représentants. Si vous êtes inquiet, aujourd'hui ou dans l'avenir, la clé, c'est de les appeler. Ils sont disponibles et prêts à vous fournir les informations justes, et à gérer avec vous des problématiques.

### EN ROUTE VERS LES NÉGOCIATIONS

Le SQC a mené une campagne de maraudage qui s'est conclue par un résultat fort positif. Je vous invite d'ailleurs à lire la page 4 afin de prendre connaissance des faits saillants du scrutin syndical. Notre équipe aborde maintenant les négociations des conventions collectives 2021-2025 avec détermination.

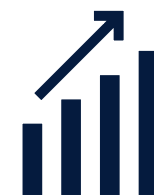
Je tiens à remercier tous nos membres qui ont reconduit leur allégeance syndicale et je souhaite la bienvenue à ceux et celles qui ont rejoint nos rangs. Soutenue par des représentants de métier qui vous côtoient quotidiennement sur les chantiers et d'une équipe de professionnels aguerris, je m'engage à protéger l'excellence de nos services.

Comme toute l'équipe, j'ai le SQC tatoué sur le cœur et votre bien-être professionnel dicte assurément l'ensemble des décisions. Je voue un respect sans bornes à votre travail. Merci de votre confiance !



# RÉSULTATS DU SCRUTIN SYNDICAL 2020

## LE SQC, TOUJOURS EN EXPANSION!



Une fois de plus, le SQC aura marqué le scrutin syndical de l'industrie de la construction avec la plus haute croissance dans l'échelle de la représentativité<sup>1</sup>. En effet, depuis le vote de 2016, notre syndicat fait un bond de 2,9 %, ce qui élève aujourd'hui notre représentativité à 19,015 %. Ce résultat, c'est du concret, et il en dit long sur nos façons de faire. Point de mire sur les faits saillants.

### LES DONNÉES QUI JUSTIFIENT LA CROISSANCE

## 34 757

#### NOTRE MEMBERSHIP TOTAL

Disons-le et soyons-en fiers, notre taux de croissance depuis le vote de 2016 est remarquable. On parle ici de 38,2 %.

Au sortir des résultats officiels du scrutin 2020, en août dernier, notre organisation comptait exactement 34 757 membres.

Parmi eux, 4 121 nouveaux travailleurs avaient rejoint nos rangs.

## N° 1

#### NOS MÉTIERS QUI MÈNENT

Nous maintenons le cap ! Nous affichons toujours la plus grande représentativité pour ces métiers :

- **couvreur : 50,587 %**
- **briqueur-maçon : 39,077 %**
- **peintre : 38,872 %**

## 91,7 %

#### NOTRE RÉTENTION

C'est le vote de confiance. Ce taux représente les membres SQC qui ont reconduit leur choix d'allégeance.

Merci de faire encore partie de l'équipe !

### ZOOM SUR LES RÉGIONS

#### QUÉBEC

Le SQC s'y positionne maintenant 2<sup>e</sup> ! En effet, dans cette région, notre organisation a monté d'un rang dans l'échelle de la représentativité. Notre équipe continue sur sa lancée, puisque notre taux de croissance depuis les quatre dernières années est de 32,9 %.

#### MONTRÉAL

C'est la région où notre croissance est la plus spectaculaire avec une augmentation de 40,4 % de nos membres depuis 2016. En d'autres mots, pas moins de 22 897 membres portent les couleurs du SQC dans le Grand Montréal.

#### ESTRIE

Le SQC y conserve sa position, soit le 2<sup>e</sup> rang dans la représentativité syndicale. La croissance du nombre de nos membres, depuis 2016, y est d'ailleurs très forte : notre taux s'élève à 38,5 %, comme quoi notre présence active sur ce territoire ne laisse pas les travailleurs indifférents.

#### MAURICIE - BOIS-FRANCS

Il est clair que nos membres sont de plus en plus présents dans cette région. Satisfaits de nos services, ils sont convaincus et font de leurs collègues de nouveaux SQC. Notre croissance de 29,3 % depuis 2016 ne dément pas.

#### BAS-SAINT-LAURENT - GASPÉSIE

Notre membership a plus que doublé au cours des quatre dernières années dans ce coin du Québec; c'est du jamais vu ! Des informations justes, fournies sur le terrain par une équipe engagée, voilà ce qui est à l'origine de ce franc progrès.

#### OUTAOUAIS, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

Trois régions où nous continuons d'aller de l'avant avec des taux de croissance respectifs de 17,4 %, 16,6 % et 27,8 % depuis le vote de 2016. C'est aujourd'hui indiscutable : partout au Québec, le SQC laisse sa trace.

### LE SECRET DE NOTRE HISTOIRE

Mais quel est donc le secret derrière l'histoire à succès du SQC ? Le souci de veiller au quotidien sur les besoins de nos membres, bien évidemment, mais aussi notre rigueur, notre professionnalisme et, incontestablement, notre présence continue sur le terrain. Le succès de notre syndicat n'est pas étranger non plus à nos valeurs qui se concrétisent dans nos façons de faire : agir avec respect, dire les choses comme elles sont, développer sans cesse notre expertise et voir plus loin que demain.

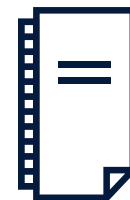
Selon la directrice générale du SQC, Annie Robineau, « le résultat de ce scrutin reflète clairement la volonté de plus en plus grandissante d'un changement de ton dans l'industrie de la construction. Les travailleurs et les travailleuses trouvent intérêt à s'associer à une organisation actuelle qui les représente et les défend dignement, avec savoir-vivre, perspicacité et contenu ».

Enfin, on récolte ce que l'on sème avec cœur, persévérance et constance, depuis nos tout débuts, il y a maintenant 45 ans. La suite est prometteuse.



# NÉGOCIATIONS 2021-2025

## LE PROTOCOLE D'ENTENTE SOUMIS À L'ARBITRAGE



**PAR CHARLES-OLIVIER PICARD**  
COORDONNATEUR RELATIONS DU TRAVAIL

Les conventions collectives actuellement en vigueur viendront à échéance le 30 avril 2021. Les prochaines négociations sont donc à nos portes. La première étape de ce processus, obligatoire en vertu des articles 41.3 et 41.4 de la Loi R-20, est la signature d'un protocole d'entente intersyndical qui sert de guide aux parties dans leur prise de décision, notamment dans les priorités des négociations et la nomination des porte-paroles.

En avril dernier, cette étape a échoué parce que les cinq associations syndicales ne se sont pas entendues sur la reconduction du protocole utilisé aux deux dernières négociations. L'arbitrage est donc devenu nécessaire. C'est le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Jean Boulet, qui a mandaté l'arbitre et spécialiste en droit du travail M<sup>e</sup> Maureen Flynn pour définir un nouveau protocole. Faisons le point sur la situation.

### UNE OCCASION DE BONIFIER LE PROTOCOLE

Au printemps dernier, à l'ouverture des discussions sur le protocole, le SQC aurait préféré une entente entre les associations afin de ne pas freiner les négociations. Mais la position des uns et des autres nous a menés à l'arbitrage. Devant ce fait, force est d'admettre que le protocole n'est pas optimal. En effet, depuis les négociations de 2013, nous avons pu l'expérimenter et des failles s'y sont révélées : il ne reflète pas suffisamment le pluralisme syndical comme l'édicte la Loi R-20, à savoir le droit pour toute association syndicale de participer à la négociation des conventions collectives applicables aux salariés qu'elle représente.

Autrement dit, les cinq associations doivent avoir un rôle équitable qui garantit aux travailleurs d'être représentés aux différentes étapes de la négociation. C'est ainsi que le choix d'allégeance des travailleurs est respecté et c'est fondamental.

Or, dans un esprit positif et collaboratif, le SQC accueille ce processus d'arbitrage comme une ouverture pour améliorer et actualiser le protocole et ainsi renforcer l'unité syndicale en un réel front commun face à la partie patronale.

### UN ÉCHÉANCIER SERRÉ

M<sup>e</sup> Flynn a un mandat important : fixer le protocole dans un court laps de temps afin de ne pas retarder le début des négociations et d'augmenter, par la même occasion, les chances d'arriver à un règlement rapidement. L'enjeu est que les conventions collectives actuelles viendront à échéance le 30 avril 2021. Bien que les conditions de travail s'appliquent jusqu'à ce qu'il y ait entente de principe, la Loi R-20 ne prévoit pas de clauses de rétroactivité. Ce sont donc les augmentations de salaire et les avantages sociaux des travailleurs qui pourraient être touchés.

Heureusement, le respect du calendrier prévu pour la négociation est encore possible parce que les audiences de l'arbitrage ont eu lieu les 25 et 26 août derniers. Au moment d'écrire ces lignes, nous attendons toujours la décision.

### LES ÉTAPES À VENIR

L'arbitrage terminé, il faudra amorcer sans tarder les étapes de la négociation, car le temps alloué à la réalisation de chacune d'elles est susceptible de varier en fonction de plusieurs facteurs parfois difficilement prévisibles. Voici les principales étapes à venir :

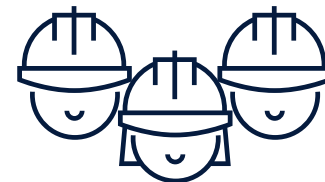
- **l'avis de négociation pour chacun des secteurs**
- **l'échange des cahiers de demandes entre les parties syndicales et patronales**
- **les discussions en vue d'en venir aux ententes**

Continuez de nous lire et de rester connecté à nos différentes plateformes pour bien suivre les négociations. Ce sont de vos conventions collectives dont il est question !



# PARLONS FONDS DE FORMATION

## DE L'ARGENT DÉDIÉ À L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS



**PAR ISABELLE C. PELLETIER**  
AGENTE DE PROMOTION DE LA FORMATION

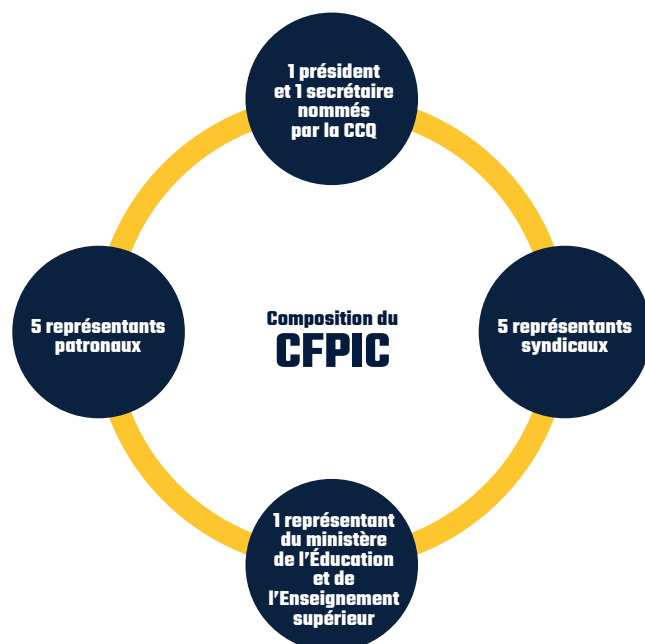
Vous avez certainement déjà entendu parler du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC). Mais le connaissez-vous vraiment? Que vous ayez obtenu votre certificat de compétence depuis peu ou que vous soyez déjà expérimenté en chantier, il est toujours temps de parfaire vos compétences et de tirer avantage de votre fonds de formation.

### UN PEU D'HISTOIRE

1992	Création d'un fonds de formation lors des négociations des conventions collectives. Les employeurs acceptent d'y verser 0,20 \$ / heure travaillée.
1993	Dépôt d'une requête en injonction par l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ) qui conteste l'obligation de cotiser à un fonds de formation. Gel des dépenses et maintien de la cotisation patronale qui engendreront une augmentation des avoirs du fonds.
1997	Fin du débat juridique : division du fonds en deux, soit le Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC) et le Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel (Plan).
1999	Reprise des dépenses en formation.
Années 2000	Essor de la culture de formation par la promotion et la diversification de l'offre de perfectionnement. En 2010, on compte environ 20 000 participations à la formation.
2011	Transfert du FFIC et du Plan au nouveau Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) lors de l'adoption du projet de loi n° 33, Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction.

### UNE ADMINISTRATION PARITAIRE

Le FFSIC appartient aux travailleurs et aux employeurs de l'industrie de la construction. Sa gestion relève d'un comité paritaire, le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC), qui encadre ses règles d'utilisation. Le fonds est utilisé uniquement pour financer les activités reliées au perfectionnement.



### UNE OFFRE DE QUALITÉ

Pour qu'il puisse bien exercer son rôle décisionnel, le CFPIC est soutenu, entre autres, par les sous-comités professionnels constitués de représentants des associations syndicales et patronales. Ces représentants conseillent le CFPIC sur les besoins de leur métier ou de leur occupation en matière de formation, puis des experts de métier sont appelés soit à développer, à réviser ou à enseigner des cours. C'est ainsi qu'une gamme diversifiée d'activités de qualité est offerte aux travailleurs qui, année après année, renouvellent leur expérience de formation. Clairement, cette façon de faire est efficace et répond aux besoins de la clientèle.

### DES FORMATIONS ACCESSIBLES À TOUS

Le FFSIC est sans but lucratif et accessible à tous les travailleurs de l'industrie, tous métiers et occupations confondus, sans discrimination syndicale. Autrement dit, le Fonds ne peut pas être utilisé au profit d'un seul syndicat qui ne formerait que ses membres. L'offre est ainsi réfléchie globalement, renouvelée annuellement et bâtie efficacement, en évitant des doublons et des coûts supplémentaires.

### LA FORMATION EST À VOTRE PORTÉE, PROFITEZ-EN !

Lorsque vous êtes admissible au FFSIC, vous avez accès à une multitude de formations gratuites et vous avez droit à un soutien financier. Qui plus est, la plupart des cours vous permettent d'obtenir des crédits d'heures à l'apprentissage. Une entente avec Emploi-Québec vous permet également de continuer à recevoir vos prestations d'assurance-emploi lors d'un cours à temps plein.

Pourquoi ne pas développer votre expertise et bénéficier des avantages de votre fonds de formation ?

En plus, l'offre est très accessible grâce aux horaires de jour, de soir et même de fin de semaine.

**CONSULTEZ LE RÉPERTOIRE  
DES ACTIVITÉS 2020-2021**



PLUS DE  
**500**

**FOR  
MAT  
IONS**

ADAPTÉES  
À VOS BESOINS

Inscrivez-vous à une activité de perfectionnement et devenez un candidat convoité.



FORMATION  
DANS L'INDUSTRIE  
DE LA CONSTRUCTION  
**FIERS  
ET COMPÉTENTS**.COM

# COVID-19 ET SST AU TRAVAIL

## L'APRÈS-PANDÉMIE : PROTÉGER NOS ACQUIS



**PAR STEVE PRESCOTT**  
COORDONNATEUR SANTÉ ET SÉCURITÉ

Depuis le début de la pandémie, la santé-sécurité est au cœur des discussions, particulièrement en ce qui concerne les milieux de travail. Le coronavirus a pris de court la collectivité, toutes industries confondues, y compris celle de la construction. Mais comment notre industrie a-t-elle réagi, comment compose-t-elle avec ce virus aujourd'hui et, au final, qu'en retiendra-t-elle ?

### RÉAGIR À LA PANDÉMIE

L'industrie de la construction a dû réagir rapidement, car la réglementation santé-sécurité jusque-là en vigueur sur les chantiers ne prévoyait pas les mesures à prendre pour contrer les menaces du virus.

Le SQC, sans tarder, a fait ses revendications auprès du gouvernement, ce qui a porté fruits. À la demande du ministre du Travail, le comité tactique CNESST - Chantiers COVID-19 a été créé. Autour de la table se sont donc réunies la CNESST, la Direction de la santé publique ainsi que les associations syndicales et patronales du milieu de la construction.

« Ce comité, responsable de soulever les problèmes, de partager les bonnes pratiques et de trouver des solutions de prévention pour faire respecter les orientations de la santé publique, a recommandé des actions à mettre en œuvre sur les chantiers de construction. »\* Et le SQC s'y est investi avec la plus grande détermination.

### PLANIFIER LA REPRISSE DES ACTIVITÉS

La pression exercée pour redémarrer les travaux sur les chantiers était bien tangible. Le gouvernement comme les employeurs avaient leurs raisons de vouloir repartir l'industrie. Toutefois, cela ne se produirait pas sans que soient entendues les revendications du SQC sur les mesures préventives et sanitaires essentielles pour rendre les lieux de travail sécuritaires. De nombreuses idées et pratiques ont été chaudement débattues lors des réunions du comité tactique. De ce labour, le *Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur de la construction - COVID-19* a été créé incluant des mesures portant sur :

- la planification des travaux pour assurer la distanciation physique
- la présence d'eau pour se laver les mains
- la fréquence de nettoyage de la salle à manger et des toilettes
- la validation de l'état de santé des travailleurs
- l'utilisation d'équipement de protection individuelle spécifique à la COVID-19
- le transport des travailleurs
- les solutions pour contrer le stress, l'anxiété et la déprime associés à la COVID-19

Le *Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur de la construction - COVID-19* est évolutif et mis à jour selon la situation.

Consultez-le dans son intégralité au [sqc.ca](http://sqc.ca) dans notre dossier Info-Coronavirus.

### RELANCER LES ACTIVITÉS

À la reprise des travaux, l'équipe des représentants SQC a visité les chantiers. Heureux constat! Les employeurs et les maîtres d'œuvre se sont généralement bien adaptés aux exigences du Guide. Et ce qui était difficile à réaliser auparavant a été accompli avec une rapidité étonnante.

De coutume, il faut travailler plusieurs mois, voire des années avec la partie patronale au sein des comités réglementaires pour améliorer le *Code de sécurité pour les travaux de construction*. Le contexte de la pandémie aura démontré qu'il peut en être autrement, qu'il est possible d'agir plus rapidement et efficacement.

\* <https://www.cnesst.gouv.qc.ca>

### ASSURER LA CONTINUITÉ DES MESURES

Lorsque cette crise sera définitivement derrière nous, certaines des mesures mises en place devront perdurer sur les chantiers. Les employeurs ne devront pas tout repousser du revers de la main. La COVID-19 aura exposé au grand jour que des conditions hygiéniques inadmissibles ont encore lieu sur nos chantiers de construction. Il est par exemple impensable qu'en 2020 un travailleur n'ait pas accès à une toilette propre et à de l'eau pour se laver les mains.

Ainsi, lors des rencontres annuelles du comité de révision du Code de sécurité, où les associations syndicales et patronales débattent différents sujets jusqu'à ce qu'une entente soit conclue, le SQC s'assurera de faire prioriser la présence obligatoire des toilettes à chasse et l'accès à de l'eau pour se laver les mains sur tous les chantiers de construction.

Le SQC se donne le devoir de rafraîchir la mémoire des troupes chaque fois qu'il en sera nécessaire : il est possible d'agir rapidement et efficacement pour le bien des travailleurs. L'industrie l'a prouvé et n'a pas à attendre une autre pandémie pour offrir aux travailleurs de la construction des conditions dignes. Ensemble, exigeons de ne pas revenir en arrière.



# MEMBRE SQC, AIDEZ À BRISER LE TABOU!



La dépendance, c'est un lien très fort à une consommation de produits ou à un comportement. Plus la honte domine, plus le repli sur soi s'amplifie et plus l'impact sur les différents domaines de la vie d'une personne est important.

Vous souhaitez aider vos collègues aux prises avec un problème d'alcoolisme, de toxicomanie ou de jeu compulsif?

Brisez le tabou : faites partie du réseau d'entraide des Intermédiaires. Vous deviendrez ainsi un bénévole en mesure d'intervenir adéquatement et de guider vos pairs vers les bonnes ressources.

## SUIVEZ LA FORMATION GRATUITE

Pour vous inscrire à la formation d'une journée qui se donnera à l'hiver 2021, remplissez le formulaire par le moyen du code QR. Vous y trouverez des détails. En ce qui a trait aux modalités précises de la formation, elles vous seront communiquées dans les prochaines semaines.



Merci de faire preuve de dévouement en vous impliquant !

# RELEVÉ ANNUEL DE RETRAITE APPRENEZ À LE DÉCHIFFRER!

D'ici la fin décembre 2020, vous trouverez dans votre boîte aux lettres votre relevé de retraite 2019. Une fois en main, lisez-le bien attentivement. Il fournit des informations importantes, comme la date de votre admissibilité à la retraite, ce qui vous permettra de faire votre demande de prestation au bon moment.

### VOTRE RELEVÉ INDIQUE AUSSI :

- vos années de participation au régime de retraite
- vos heures travaillées dans l'industrie de la construction
- vos cotisations cumulées au compte général (avant 2005) et au compte complémentaire (après 2005)

Notez bien que les sommes inscrites sur votre relevé sont brutes, donc avant impôts.

## DEMANDEZ CONSEIL !

À la CCQ, des spécialistes de la retraite sont en mesure de vous éclairer sur certaines notions, comme la retraite partielle ou la retraite avec ou sans réduction.

Appelez-les au 1 888 842-8282.

Vous pouvez aussi communiquer avec l'un de nos représentants qui établira le contact pour vous.

Trouvez nos coordonnées en page 2.

# VOYAGE ATTENTION AUX RESTRICTIONS!



Par les temps qui courent, vous le savez, il faut éviter tout voyage non essentiel, comme le spécifient les avertissements gouvernementaux. En tant qu'assuré de MÉDIC Construction, soyez attentif à la récente modification réglementaire qui précise les exclusions relatives aux urgences médicales à l'étranger, en l'occurrence, aux cas d'urgence sanitaire.

Autrement dit, si vous prévoyez voyager, soyez certain que MÉDIC Construction ait autorisé votre voyage avant le départ afin d'éviter des frais médicaux et hospitaliers non remboursables.

## ÉTATS FINANCIERS 2019 DISPONIBLES

Vous êtes en droit de demander les états financiers du SQC.

ÇA VOUS INTÉRESSE ?

Communiquez avec nous, nous vous les ferons parvenir par la poste.



**SSQ**  
assurance

L'esprit  
collectif

Profitez de  
**rabais exclusifs**



**20 %** en assurance  
auto  
**15 %** en assurance  
habitation



Demandez une soumission

**1 866 777-2886**

[ssq.ca/groupes](http://ssq.ca/groupes)

\*Certaines conditions, restrictions ou exclusions peuvent s'appliquer.

64717



SYNDICAT QUÉBÉCOIS DE LA  
CONSTRUCTION

RÉDACTION ET COORDINATION  
Alexandra Langlois et Valérie Savard

COLLABORATION  
Sylvain Gendron, Annie Robineau, Isabelle C. Pelletier, Charles-Olivier Picard,  
Steve Prescott et Mireille Gendron

CONCEPTION GRAPHIQUE  
Studio M2

PHOTOGRAPHIES  
Maxime Juneau et l'équipe des représentants SQC  
Notez que certaines photos ont été captées avant le contexte de pandémie.

Dépôt légal septembre 2020

Bibliothèques du Québec et du Canada

Le genre masculin est utilisé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.

La reproduction des textes n'est pas permise à moins d'entente avec le Syndicat québécois de la construction.

